

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

=====

Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1
Procuration : 1

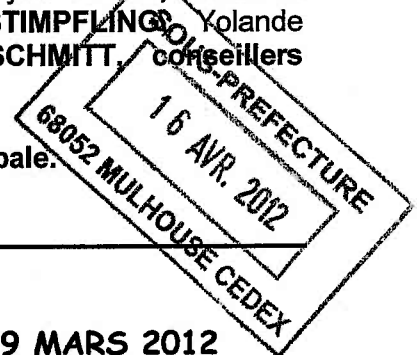
Séance du 29 mars 2012

Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS** & Yves **MAURER**, adjoints.

Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Christophe **SCHLICHT**, Alain **MULLER**, Corinne **STIMPFLING**, Yolande **WINTZERITH**, Pierre **HERZOG**, Fabien **HENGY** & André **SCHMITT**, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Marie-Christine **PIRON**, conseillère municipale.



PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, conformément à l'article 15 du règlement intérieur, la modification de l'ordre du jour, à savoir que le point 6 soit scindé comme suit : 6.a - convention de délégation de construction et d'exploitation du Casino de Blotzheim - approbation de l'avenant N° 2 et 6.b - Casino de Blotzheim - approbation d'une mise à disposition gratuite de parcelles privées communales.

1b. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 15 mars 2012.

3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2012 comme suit : taxe d'habitation = 17,08 %, taxe foncière sur le bâti = 14,71 %, taxe foncière sur le non bâti = 64,45 % et cotisation foncière des entreprises = 19,36 %.

4a. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 2 procurations) et 4 abstentions, décide de fixer le produit des impositions directes à 1.683.066,- €, approuve & vote le budget primitif 2012, fixe à 2.375.880,- € le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées, reportés au budget de l'exercice 2012, et à 400.000,- € le montant des crédits correspondant aux recettes engagées non encaissées, reportés au budget de l'exercice 2012.

4b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve & vote le budget primitif 2012 de la ZAE « Haselaecker ».

4c. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve & vote le budget primitif 2012 - budget annexe « vente d'électricité ».

5. Le conseil municipal, par 26 voix pour (dont 1 procuration) et 1 voix contre, approuve l'avant-projet définitif réalisé par l'architecte, M. Jean-Luc ISNER, dans le cadre de la restauration extérieure de l'église Saint-Léger, charge le Maire de la signature de l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, autorise le Maire à lancer le marché de travaux et autres études y relatives éventuelles selon la procédure adaptée, approuve le plan de financement prévisionnel et pluriannuel de l'opération qui fera l'objet d'une autorisation de programme et charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et/ou de tout autre financeur institutionnel.

6a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant N° 2 à la convention de délégation de construction et d'exploitation du Casino de Blotzheim validant la mise à disposition gratuite par la commune à la Société Alsacienne de Jeux et Loisirs de parcelles supplémentaires représentant un total de 2256 m² afin d'y aménager 96 places de stationnement supplémentaires.

6b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de mise à disposition gratuite par la commune à la Société Alsacienne de Jeux et Loisirs, à titre précaire et révocable, de parcelles représentant un total de 1706 m² afin d'y aménager un parking provisoire en tout-venant.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de voirie 2012 réalisé par le bureau d'études BEREST ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté, charge le Maire de la signature de l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, autorise le Maire à lancer le marché de travaux correspondant selon la procédure adaptée et charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et/ou de tout autre financeur institutionnel.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et fixe les nouveaux tarifs locaux (droit & taxes, participations pour l'utilisation des locaux du Palais Beau Bourg et du Foyer Saint-Léger, grille tarifaire - concession du cimetière, tarifs d'abonnement de la bibliothèque, participation pour l'utilisation de la Maison des Associations, récapitulation de loyers) et charge le Maire de leur application.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de M. Christophe SCHLICHT, autorise le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association « Fest'Art 68 » pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2012.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire l'offre de la Caisse d'Épargne d'Alsace en renouvelant auprès de cet établissement une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000,- € sur une durée de 12 mois, autorise le Maire à signer tous documents utiles et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

11. Le conseil municipal prend note de l'état annuel des acquisitions et des cessions de terrains pour 2011.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des vacances de printemps 2012 proposé par l'animation « Jeunesse », fixe la grille tarifaire telle que présentée et charge le Maire de son application.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession gratuite à la commune de la parcelle N° 201/26 en section 1 d'une superficie de 8 m² située rue Hopfet par M. WEIDER et Mme GOODGER, décide de mandater la SCI WALD & LODOVICHETTI aux fins d'établir l'acte correspondant, charge le Maire de signer ce document notarié ainsi que tous autres documents utiles dans le cadre de ce dossier et de payer la moitié des honoraires du notaire.

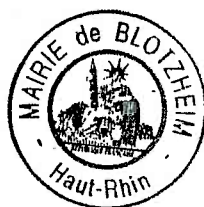
De même, le conseil municipal décide de nommer un commissaire enquêteur afin qu'une enquête de 15 jours soit menée de manière à intégrer cette parcelle dans le domaine public communal.

14. Le conseil municipal prend note que le rapport d'activités 2011 du Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue & Environs ainsi que celui de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (ACNUSA) sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

15. Le conseil municipal prend note des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre de sa délégation conférée par la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

16. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER

